

6.2 Demande de subvention pour financer le fonctionnement global de l'association

Ce paragraphe doit être complété par le tableau 7. Budget prévisionnel

NB : Toute mise à disposition de locaux ou de matériel doit faire l'objet d'une valorisation sincère dans la convention d'objectif (pour les subventions supérieures à 23 000 euros).

6.2.1 Présentation du projet associatif

L'association l'indépendante de Givors a pour objectif la participation et l'épanouissement pour tous en la pratique sportive de la Gymnastique.

A cet effet, tous les adhérents qui le souhaitent sont engagés en compétition sans discrimination, c'est l'objectif du Sport pour Tous donc un coût au sein de notre association sur notre Budget via des Frais de Licences et d'engagement en compétition le club investit dans plusieurs domaines

- La formation de la Salarier qui continue ces certifications

- Et dans le matériel pour assurer la sécurité de nos adhérents ce qui est primordial pour nous

6.2.2 Composition des organes dirigeants

Le Bureau se compose de 3 Membres

- Secrétaire
- Trésorier (e)
- Président (e)

Ce Bureau est complété par 7 autres membres renouvelés chaque année